



Commune  
d'AMPUS

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 20 MAI 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt mai, à 18 heures 30,  
Le Conseil Municipal de la Commune d'AMPUS, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Thierry BELADEN, Maire.

Présents : Mmes MM. Jean-François BERTHELEY, Julien ICARD, Julie LUCCIONI, Jean-François DEWAILLY, Monique DE SANTIS épouse BALDACCI, Bernard BOUSQUET, Sandrine CERVETTI épouse RIMBAUD, Florence JEAN DIT GAUTIER, Sébastien PLEVEN, Alexandre SYLVESTRE A LA MARIAZ, Julie FERRAND, Frédéric MAULINO et Eddy LEBEAU.

Excusée : Catherine de BONNEFOY représentée par Julien ICARD

Absent :

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : Julien ICARD.

Nombre de membres en exercice : 15    Nombre de membres présents : 14    Nombre de Suffrages exprimés : 15  
Pour : 15    Contre : 0    Abstention : 0

### ADHESION DE LA COMMUNE D'EVENOS A LA COMPETENCE OPTIONNELLE N°7 « RESEAU DE PRISE EN CHARGE ELECTRIQUE » AU PROFIT DU TERRITOIRE D'ENERGIE VAR SYMIELECVAR

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune d'Ampus a reçu un courrier de TERRITOIRE D'ENERGIE VAR - SYMIELECVAR daté du 3 avril 2026.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune d'Evenos par délibération n° 66/2023 en date du 11 décembre 2023 a acté le transfert de compétence optionnelle n°7 IRVE « Réseau de prise en charge électrique » au profit de TERRITOIRE D'ENERGIE VAR – SYMIELECVAR,

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Comité Syndical de TERRITOIRE D'ENERGIE VAR - SYMIELECVAR par délibération n° 2026/005 en date du 17 février 2026 a acté favorablement pour cette adhésion.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que conformément à l'article L5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales et à la loi n°2004-809 du 13 août 2004, les collectivités adhérentes doivent entériner ces transferts et reprise de compétence par délibération du Conseil Municipal.

Le CONSEIL MUNICIPAL, ouï l'exposé et après avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE le transfert de la compétence optionnelle n°7 IRVE « Réseau de prise en charge électrique » de la Commune d'Evenos au profit de TERRITOIRE D'ENERGIE VAR – SYMIELECVAR,

AUTORISE Monsieur le Maire ou un Adjoint à signer toutes les pièces à intervenir pour mettre en œuvre cette décision.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme

Le Maire : Thierry BELADEN

